



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

Haïti

Stratégie de réponse

Contribution au Plan de réponse humanitaire (2021-2022)
pour la période de janvier-décembre 2021

Répondre à la crise alimentaire, renforcer la résilience et atténuer
l'impact de la maladie à coronavirus 2019 (covid-19) sur les moyens
d'existence des populations vulnérables



Haïti

Stratégie de réponse

Contribution au Plan de réponse humanitaire (2021-2022)
pour la période de janvier-décembre 2021

Répondre à la crise alimentaire, renforcer la résilience et atténuer
l'impact de la maladie à coronavirus 2019 (covid-19) sur les moyens
d'existence des populations vulnérables

CITATION RECOMMANDÉE

FAO. 2021. *Haiti – Stratégie de réponse: Contribution au Plan de réponse humanitaire (2021-2022) pour la période de janvier-décembre 2021*. Rome.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes pointillées sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

©FAO, 2021



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BY NC SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr>).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale française est celle qui fait foi.»

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Matériel attribué à des tiers. Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui y sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être obtenus sur demande adressée par courriel à: publications-sales@fao.org. Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

Photo de couverture: ©FAO



©FAO

Contexte



4 millions de personnes en insécurité alimentaire aiguë à des niveaux de crise ou plus élevés* (août 2020-février 2021)



6% des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition aiguë globale et **21,7 %** de la population de malnutrition chronique (SMART 2020)



60% de la population rurale tire ses moyens d'existence de l'agriculture, de la pêche ou de l'élevage



augmentation du panier alimentaire de **29 pour cent** en juin 2020 par rapport à juin 2019

Dans un contexte marqué par des fragilités économiques et des tensions sociopolitiques, les chocs successifs qui ont récemment touché la République d'Haïti – catastrophes naturelles, épidémies et déplacements de population – conjugués à des faiblesses structurelles qui limitent l'accès aux services de base, ont considérablement aggravé la vulnérabilité chronique de la population.

Ainsi, les conséquences des catastrophes naturelles continuent de dégrader la sécurité alimentaire des populations, en particulier des communautés rurales dont les moyens d'existence dépendent principalement de l'agriculture.

Les restrictions dues à la maladie à coronavirus 2019 (covid-19) ont entraîné des pressions et une perte de sources de revenus des ménages ruraux qui vivent du travail quotidien informel. D'après l'évaluation rapide de l'impact de la covid-19 sur la Sécurité alimentaire, les moyens d'existence et la production agricole ([SAMEPA], octobre 2020), le nombre de ménages dont aucun membre n'avait de travail rémunéré était de 10 pour cent avant la covid-19. Ce chiffre est passé à 20 pour cent après le début de la pandémie en Haïti, en mars 2020.

Haïti fait également face à une incertitude politique, économique et sociale extrême. Le dysfonctionnement du Parlement et les élections, prévues au début de 2021, provoquent de fortes tensions et des manifestations de plus en plus violentes organisées par les partis d'opposition. En outre, la criminalité des groupes armés a augmenté, entraînant une détérioration de la sécurité déjà extrêmement volatile.

*Source: IPC, septembre 2020.

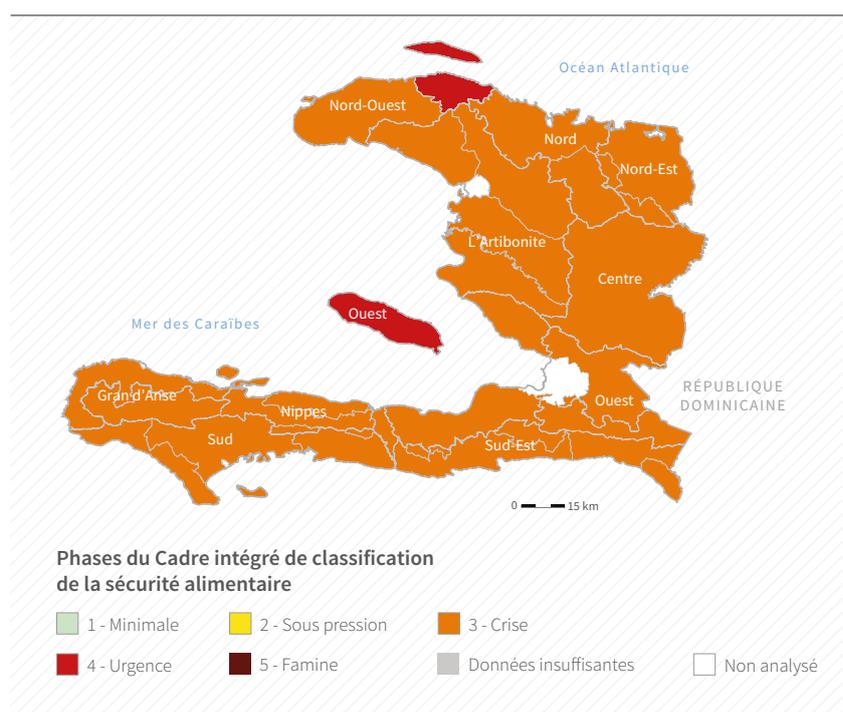
En 2021, la FAO continuera à soutenir la production alimentaire locale afin d'assurer et d'augmenter rapidement la disponibilité alimentaire, tout en protégeant les moyens d'existence.

Avec plus de 41 pour cent de sa population en situation de pauvreté multidimensionnelle et près de 22 pour cent additionnels vulnérables à cette situation (Programme des Nations Unies pour le développement [PNUD], 2020), Haïti figure parmi les pays les plus pauvres du monde. Les indicateurs socio-économiques de l'Indice de développement humain (PNUD) de 2019 ont classé Haïti en position 169 sur 189 pays et selon les données de la Banque mondiale (janvier 2020), l'économie haïtienne est en récession au cours des 12 derniers mois (- 0,9 pour cent); soit le taux le plus bas observé depuis 2010, année du séisme.

En 2020, la baisse de la production agricole, causée par la sécheresse et la hausse des prix des produits de base (Coordination nationale de la sécurité alimentaire [CNSA], octobre 2020), a réduit la disponibilité et l'accessibilité aux denrées alimentaires des ménages pauvres, en particulier ceux qui tirent leurs moyens d'existence de l'agriculture.

Selon la dernière analyse du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), septembre 2020), le déficit hydrique enregistré au cours des mois de mars à juin 2020 a fortement impacté la production agricole de printemps, principale saison (mars-juin) qui contribue à plus de la moitié de la production agricole nationale. En août, la tempête tropicale Laura a aggravé les pertes de récoltes déjà enregistrées à cause de la sécheresse dans certains départements comme le Sud et le Sud-Est. Cette faible production agricole rend les conditions de vie dans les zones rurales particulièrement difficiles et aggrave encore la pauvreté, l'analphabétisme et les problèmes de santé, touchant de manière disproportionnée les plus vulnérables, en particulier les femmes dans leurs activités domestiques et leurs efforts pour la survie de la famille.

État actuel de l'insécurité alimentaire aiguë à des niveaux de crise ou plus élevés (août 2020-février 2021)



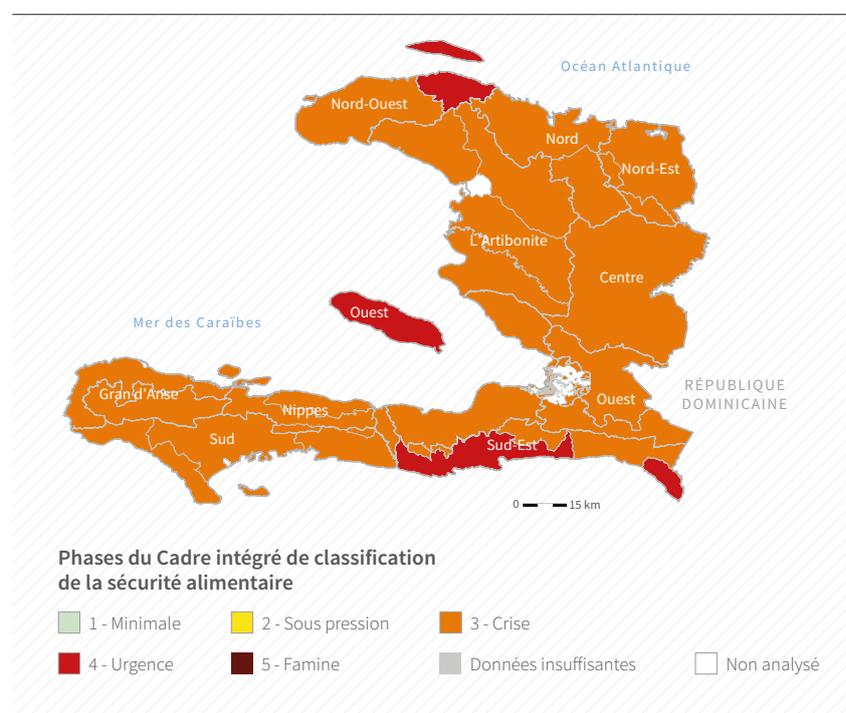
Source: IPC, septembre 2020.

La carte est conforme à la carte des Nations Unies pour Haïti, février 2016.

Pendant la période actuelle (jusqu'en février 2021), 9 pour cent de la population analysée (905 471 personnes) est classé en Phase 4 de l'IPC (urgence) et 33 pour cent (3 083 497 personnes) en Phase 3 de l'IPC (crise) soit 42 pour cent de la population. Pour la période projetée (mars-juin 2021), 12 pour cent de la population analysée (1 156 915 personnes) pourrait être en Phase 4 et 34 pour cent (3 198 820 personnes) en Phase 3.

La situation est plus dégradée dans les zones rurales avec 46 pour cent de la population en insécurité alimentaire contre 44 pour cent dans les zones urbaines.

Situation projetée d'insécurité alimentaire aiguë à des niveaux de crise ou plus élevés (mars-juin 2021)



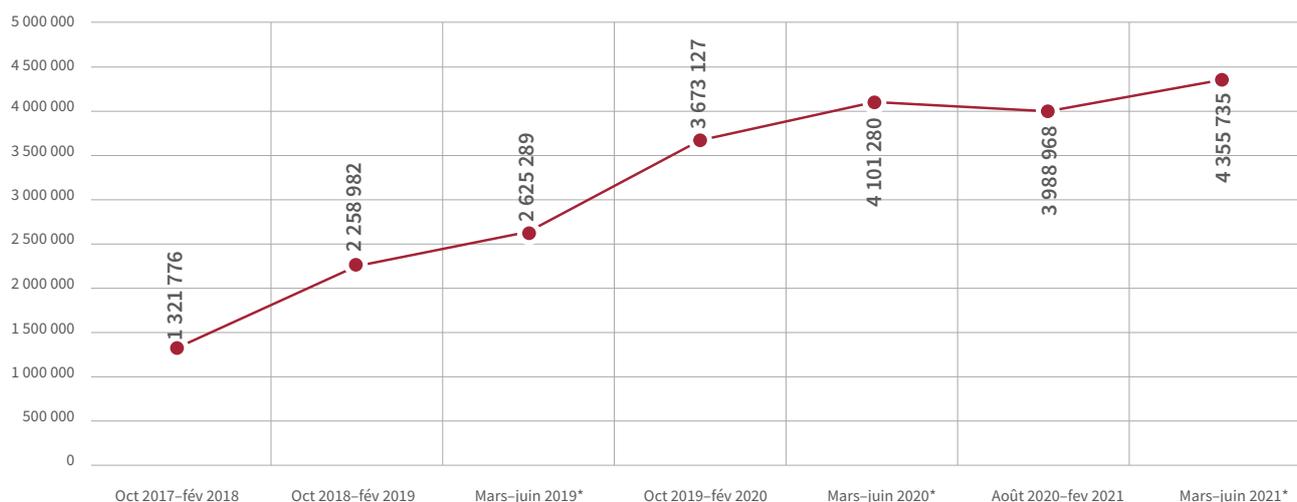
Source: IPC, septembre 2020.

La carte est conforme à la carte des Nations Unies pour Haïti, février 2016.

Pour la période projetée, parmi les 28 zones de moyens d'existence incluses dans l'analyse IPC (septembre 2020), la Gonâve, le Sud-Est (zone de moyens d'existence HT01: Côte sèche – maïs et charbon de bois) et le Haut Nord-Ouest (zone de moyens d'existence HT02: Nord – tubercules et horticulture) sont classées en Phase 4 avec le plus grand pourcentage de personnes en Phase 4. Le reste du pays est classé en Phase 3. Cependant, dans le Bas Nord-Ouest (HT01), la zone côtière du Sud (zone de moyens d'existence HT08¹: Côte sud-ouest – maïs, manioc, produits de brousse) et le quartier de Cité Soleil à Port au Prince on compte plus de 50 pour cent de la population en Phase 3 et plus avec des besoins d'assistance d'urgence.

1 FEWSNET. 2015. Haiti – Livelihood zones. https://fews.net/sites/default/files/documents/reports/HT_Livelihoods_2015.pdf [page web consultée le 4 février 2020].

Évolution du nombre de personnes en insécurité alimentaire aiguë à des niveaux de crise ou plus élevés



*Projections

Source: IPC, octobre 2017 à juin 2021.

Avec les premiers cas de patients positifs à la covid-19 identifiés en mars 2020, le Gouvernement a adopté un ensemble de mesures telles que: la fermeture des écoles, des églises, des aéroports et des frontières terrestres et maritimes; la mise en place des dispositions nécessaires pour la prise en charge des malades; la restriction et la limitation des mouvements des citoyens; l'interdiction des rassemblements de plus de cinq personnes et le confinement des personnes provenant des pays à risque pendant une période de 14 jours.

Le Gouvernement a également développé un Plan de préparation et de réponse incluant le contrôle, le suivi et une réponse médico-sociale à la pandémie. Suite à ces mesures qui ont duré trois mois (avril à juin 2020), et malgré des capacités techniques et financières limitées en matière de suivi des contaminations, le nombre de personnes contaminées a semblé rester à des niveaux faibles et les restrictions de mouvements ont ainsi été progressivement allégées pour permettre une relance des activités économiques. La sensibilisation et l'information des populations rurales restent cependant indispensables pour préserver les populations de la pandémie, toujours présente en Haïti, et qui semble actuellement rentrer dans une seconde vague (janvier 2021).

Les populations vulnérables, déjà en insécurité alimentaire aiguë, sont les plus touchées par les conséquences de la covid-19. Ainsi, la réduction des mouvements entre pays causée par la fermeture des frontières avec la République dominicaine a entraîné une perturbation des marchés et des chaînes d'approvisionnement et l'absence de filets sociaux permettant de faire face à la baisse du pouvoir d'achat ont conduit à une hausse des prix des produits alimentaires de base.



En outre, de nombreux Haïtiens dans les communes frontalières de la République dominicaine, qui vivaient de la vente de leur main d'œuvre dans ce pays voisin fortement touché par la pandémie, ont perdu leurs emplois et se retrouvent au chômage avec le risque de voir leurs familles basculer en insécurité alimentaire si rien n'est fait pour les soutenir.

D'après l'évaluation rapide de l'impact de la covid-19 sur la SAMEPA, la pandémie a provoqué une diminution des revenus de plus de 85 pour cent des ménages enquêtés et plus de 10 pour cent d'entre eux ont perdu leur travail. Plus de 60 pour cent des ménages enquêtés ont adopté des mécanismes d'adaptation ayant un impact négatif direct sur leurs moyens d'existence pour faire face à la crise alimentaire tels que la vente de leurs avoirs productifs (semences, parcelles, animaux) ou le recours à des emprunts informels à des taux d'intérêt élevés.



Modalités de la stratégie de réponse



pour assister
675 000 personnes



la FAO requiert
45 millions d'USD



pour la période
**janvier-
décembre 2021**

Approche intégrée

Les besoins humanitaires en Haïti ont fortement augmenté en raison de la crise, ce qui risque de compromettre les acquis en matière de développement et pourrait encore fragiliser la cohésion sociale. La complexité des crises haïtiennes, dont les plus importantes sont les crises politiques et socio-économiques ainsi que les catastrophes naturelles récurrentes, représente une menace importante pour le développement durable et la paix. Dans ce contexte, il est indispensable de renforcer la coordination entre les acteurs humanitaires pour assurer une réponse rapide aux besoins des populations touchées et contribuer à leur relèvement.

L'approche développée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) tient compte des causes profondes de la vulnérabilité des populations rurales, afin de combiner une assistance humanitaire d'urgence, à court terme, avec des interventions de résilience, à moyen et long terme. Cette approche du nexus humanitaire-développement-paix vise au renforcement des capacités des bénéficiaires pour développer des mécanismes d'anticipation et d'adaptation aux chocs récurrents et, par conséquent, réduire les besoins humanitaires ultérieurs. Dans le cadre du Plan de réponse humanitaire 2021, la FAO mettra en œuvre une stratégie opérationnelle intégrée et adaptée à l'évolution du contexte dans le pays. Elle sera ainsi axée sur l'agriculture et ses sous-secteurs (élevage, pêche et forêt) dont les populations rurales tirent leurs moyens d'existence ainsi que sur l'atténuation de l'impact négatif de la covid-19 sur leur sécurité alimentaire.

Les moyens d'existence sont la meilleure défense des populations rurales contre la faim et la malnutrition. Les protéger c'est permettre aux populations à risque et touchées par des crises d'accéder aux denrées alimentaires et de commencer à produire de la nourriture le plus rapidement possible.

Répartition des principaux moyens d'existence en Haïti

Le secteur agricole contribue à la moitié de la disponibilité alimentaire du pays, 20 pour cent du produit intérieur brut (PIB), 66 pour cent de l'emploi rural global et 75 pour cent de l'emploi des ménages ruraux à faible revenu (PNUD, 2015 et Banque mondiale 2017, 2019). La diversité des environnements écologiques haïtiens permet une large gamme de systèmes agricoles qui peuvent jouer un rôle essentiel dans la réduction de l'insécurité alimentaire. Cependant, la plupart des agriculteurs haïtiens pratiquent une agriculture de subsistance avec des techniques traditionnelles non adaptées aux effets négatifs causés par le changement climatique. Ainsi, au cours des 10 dernières années, le taux de croissance moyen de la production agricole haïtienne est resté inférieur à 1 pour cent. Par conséquent, l'agriculture haïtienne présente des niveaux de productivité très faibles avec un PIB agricole annuel par habitant estimé à 400 USD par an. Ce déclin continu du secteur agricole a un impact considérable sur le niveau de vie de 60 pour cent de la population haïtienne vivant en milieu rural.

Le plan de réponse de la FAO est axé sur des activités en lien avec les principaux moyens d'existence tirés de l'agriculture et de ses sous-secteurs, qui varient en fonction de la période, du calendrier agricole et des besoins spécifiques des zones d'intervention et des bénéficiaires. Il s'agit surtout de soutenir et développer:

- la production vivrière, notamment les céréales, légumineuses et tubercules qui sont la base principale de l'alimentation haïtienne et qui sont cultivées sur presque tout le territoire, en particulier pendant les saisons agricoles de printemps (mars-juin) et d'été (juin-octobre);
- la production maraîchère, à travers un appui aux agriculteurs familiaux pour lesquels les légumes constituent une source essentielle de revenus, en ciblant en priorité les femmes cheffes de ménages;
- la production semencière, avec un appui aux groupements de producteurs de semences de qualité, en collaboration avec le Service national semencier, et en lien avec la fourniture de coupons aux ménages vulnérables dans des foires aux semences;
- le petit élevage, les traitements vétérinaires d'animaux malades et les formations des agents vétérinaires en santé animale afin de préserver cette source alternative de revenu sur laquelle les ménages vulnérables se rabattent en cas de crise alimentaire (vente de bétail pour avoir accès à des aliments);
- la pêche, qui constitue une source de revenu pratiquée en milieu marin et dans les lacs collinaires, à travers un appui aux communautés de pêcheurs, tout en assurant la durabilité environnementale de l'activité.

Outre ces activités, des interventions de renforcement des capacités de résilience afin que les bénéficiaires développent des mécanismes de stabilisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en cas de chocs seront prioritaires. La FAO contribuera également au renforcement de la cohésion sociale par la sensibilisation et la mobilisation des leaders communautaires et des espaces de dialogue communautaire.



Renforcement des mécanismes d'intervention

Le 13 janvier 2020, la FAO lançait un programme de renforcement de ses opérations en Haïti afin de répondre aux besoins immédiats des personnes en insécurité alimentaire aiguë et de contribuer à la protection, la restauration et l'amélioration de leurs moyens d'existence. Les mesures mises en place comprennent: des procédures simplifiées et prioritaires, le renforcement des capacités du personnel et le recrutement de spécialistes dans divers domaines, la réalisation d'analyses ad hoc et l'accès à des fonds internes spéciaux, comme le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement, les projets de coopération technique d'urgence ainsi qu'un soutien accru du bureau national de la FAO par les divisions du siège (Bureau des urgences et de la résilience et toutes les divisions techniques et administratives le cas échéant), le Bureau sous-régional pour la Mésoamérique et le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes. La collaboration entre la FAO et le Gouvernement, en particulier les services décentralisés du Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural (MARNDR) et les

autorités administratives locales, contribue à une coordination efficace de la mise en œuvre des activités sur terrain. De plus, la collaboration avec les agences des Nations Unies, les organisations non gouvernementales (ONG), les associations d'agriculteurs et d'éleveurs, et l'ensemble des partenaires du secteur de la sécurité alimentaire et de la nutrition est renforcée dans le cadre du Plan de réponse humanitaire 2021.

Identification des bénéficiaires

Le Plan cible 135 000 ménages² vulnérables (675 000 personnes) en Phases 3 et 4 de l'IPC, à travers une approche participative et communautaire. La dimension de genre, l'autonomisation des femmes et des jeunes, la nutrition, la conservation des ressources naturelles et la promotion de l'agriculture durable et résiliente face au changement climatique sont intégrées de manière transversale.

Un critère de vulnérabilité sera utilisé pour un ciblage prioritaire des personnes seules cheffes de ménages vulnérables, des ménages ayant à charge des personnes handicapées, des enfants de moins de cinq ans malnutris et/ou des personnes âgées. Les jeunes ruraux, sans emploi, appartenant aux ménages vulnérables seront également intégrés dans des activités de structuration communautaires et de renforcement des capacités de résilience aux chocs.

En plus du soutien à la relance des moyens d'existence, un filet de protection social sera donné aux ménages les plus vulnérables de la population en urgence (Phase 4) à travers l'approche *cash+* (transfert monétaire accompagné d'un don d'intrants productifs agricoles ou pastoraux) qui leur permettra un accès immédiat à une alimentation de base en attendant le rétablissement de leur source d'aliment et/ou de revenu. En outre, les ménages vulnérables, vivant en grande partie de la vente de la main d'œuvre, seront ciblés en priorité pour des activités d'espèces contre travail basées sur des travaux de réhabilitation d'infrastructures agricoles ou d'assainissement urbain en échange d'un revenu, notamment les ouvriers sans terres agricoles et les personnes ayant perdu leur emploi, y compris les personnes retournées de la République dominicaine.

Ciblage géographique

Les zones ciblées seront prioritairement celles qui seront en Phase 4 de l'IPC à partir de mars 2021, à savoir l'île de la Gonâve dans le département de l'Ouest, le Sud-Est (zone HT01) et le Haut Nord-Ouest (HT02). En fonction de sa présence géographique, la FAO ciblera également les personnes en Phase 4 d'autres départements, en particulier le Bas Nord-Ouest, le Nord, la zone côtière du Sud et les quartiers urbains pauvres qui comptent plus de 50 pour cent de leur population en Phase 3 et plus.

2 un ménage en Haïti comprend cinq personnes

Si la sécurité le permet, dans les zones ci-haut citées, la stratégie visera en priorité les ménages vulnérables vivant dans les sections communales reculées et enclavées, souvent oubliées par les interventions humanitaires.

Au vu de l'évolution de la fréquence et de l'intensité des incidents liés à la sécurité sur les routes, certaines zones d'intervention retenues pourraient ne pas être accessibles ou moins adaptées à certains types d'activités. Ainsi, l'analyse du contexte prendra en compte des scénarios (probabilité de trajectoires de l'insécurité) afin d'orienter la mise en œuvre de ses interventions qui évolueront selon le contexte du pays et les modalités de mise en œuvre sur le terrain.

Partenariats

Toutes les activités seront mises en œuvre en partenariat avec le Gouvernement d'Haïti, en particulier les services décentralisés du MARNDR, notamment les Directions départementales de l'agriculture, les Bureaux agricoles communaux, la CNSA, le Service national semencier, et l'Unité des statistiques agricoles et informatiques (USAI), afin d'assurer la conformité dans la priorisation des actions et éviter d'éventuels doublons.

La collaboration entre la FAO et le Programme alimentaire mondial (PAM), permettra de créer des synergies entre les modalités d'assistance alimentaire du PAM et l'assistance de la FAO en intrants agricoles et autres actifs productifs pour la relance des moyens d'existence. De plus, dans les communes où les deux agences interviennent durant la même période, une harmonisation des critères de sélection des bénéficiaires sera développée afin que le PAM leur fournisse des transferts monétaires et que la FAO soutienne en même temps leurs moyens d'existence agricoles, d'élevage et/ou de pêche pour rétablir leur autonomie alimentaire. Dans la mesure du possible, le ciblage des deux agences sera basé sur les données disponibles du système d'information du Ministère des affaires sociales et du travail.

En outre, la FAO travaillera en étroite collaboration avec le Ministère de la santé publique et de la population, l'Organisation mondiale de la Santé et le secteur de la santé, afin de partager les informations et les résultats et de prendre en considération les recommandations pertinentes sur les mesures prises et l'ensemble des activités nationales de prévention contre la propagation de la covid-19 pour éviter une duplication des interventions, harmoniser les approches et promouvoir la complémentarité avec la réponse médicale. Une collaboration étroite existe avec les Directions départementales de la santé pour la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités des communautés en éducation nutritionnelle. La FAO travaille aussi en collaboration avec le Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes pour la mise en œuvre des activités d'autonomisation et de renforcement du leadership des femmes rurales.



Objectifs

La stratégie intégrée de réponse vise à rétablir la sécurité alimentaire de 135 000 ménages vulnérables à travers la protection et la restauration de leurs moyens d'existence basés sur l'agriculture, l'élevage et la pêche ainsi que le renforcement de leur résilience aux chocs ultérieurs. Les composantes transversales qui visent l'amélioration de la cohésion sociale, l'autonomisation des femmes et la réduction des violences basées sur le genre ainsi que la protection de l'environnement et la gestion efficace des ressources naturelles, accompagneront toutes les interventions de la FAO. La stratégie vise à prévenir la détérioration du contexte humanitaire, à travers des interventions permettant d'améliorer de manière durable la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les mécanismes de prévention contre la propagation de la covid-19. En outre, le renforcement des capacités des bénéficiaires pour la mise en œuvre d'activités de diversification des sources d'aliments et de revenus visera aussi l'amélioration du tissu socio-économique et de la cohésion sociale.



Résultat 1.

L'accès et la disponibilité alimentaires des ménages vulnérables, en situation d'urgence (Phase 4), sont améliorés suite à la reconstitution de leurs actifs productifs pour protéger et restaurer leurs moyens d'existence liés à la production agricole et à l'élevage.



Bénéficiaires ciblés

80 000 ménages
(400 000 personnes)



Budget

22,4 millions d'USD

Activités prévues à court terme

- Fourniture d'intrants agricoles (semences et outils) au profit de 65 000 ménages vulnérables à travers des distributions directes ou de coupons subventionnés dans des foires aux semences pour les saisons agricoles de 2021, particulièrement la principale saison de printemps (représentant la moitié de la production nationale).
- Traitement et protection sanitaire de 60 000 animaux (bétail et volaille) au profit de 15 000 agropasteurs.
- Appui technique et fourniture de matériel végétal de plantation pour la production fourragère, l'ensilage et la fabrication de foin aux 15 000 agropasteurs mentionnés ci-dessus.
- Fourniture de transferts monétaires inconditionnels combinés à l'assistance agricole et à l'élevage (*cash+*) pour la protection des moyens de production et pour réduire l'adoption de mécanismes de survie dangereux au profit de 80 000 ménages bénéficiaires d'intrants agricoles et des traitements vétérinaires des animaux.
- Actions d'anticipation afin de réduire l'impact de catastrophes prévues via la fourniture de transferts monétaires inconditionnels ainsi que la distribution d'intrants aux ménages vulnérables potentiellement affectés. Il s'agit d'agir lors de l'émission d'une alerte précoce en cas de dépassement d'un seuil de risque pré-identifié (déclencheur) afin de protéger les moyens de subsistance contre les chocs immédiats et en augmentant la résilience des communautés locales

Produits attendus

- La production vivrière et les revenus des ménages ont augmenté grâce à leur accès aux intrants agricoles de qualité pour les semis/plantation, et l'économie locale est améliorée notamment grâce aux foires aux semences.
- L'adoption de mécanismes de survie dangereux est réduite, notamment la décapitalisation et la vente d'animaux, sources indispensables de revenus et d'aliments protéiques pour les ménages vulnérables.
- La disponibilité et l'accès aux aliments sont améliorés.
- La résilience des agriculteurs et des éleveurs face aux aléas climatiques est renforcée.



Résultat 2.

Les organisations communautaires (groupements, associations) qui accompagnent les populations vulnérables dans la relance de leurs actifs productifs et la diversification des sources d'aliments et de revenus sont structurées et ont la capacité de pérenniser leurs actions.



Bénéficiaires ciblés
55 000 ménages
(275 000 personnes)



Budget
17,95 millions d'USD

Activités prévues

- Structuration en associations/groupements et renforcement de la résilience de 9 000 ménages vulnérables à travers leur accompagnement pour l'initiation et l'animation des champs école paysans (CEP), des associations rurales d'épargne et de crédit ainsi que la gestion efficace des activités génératrices de revenu en milieu rural et urbain.
- Mise en place de CEP et formation des groupements de producteurs en production et commercialisation de semences et de matériel de plantation de qualité au profit de 120 groupements de production artisanale de semences, soit 6 000 ménages.

- Repeuplement du petit élevage (poules et chèvres) en faveur de 15 000 ménages (75 000 personnes) vulnérables qui ont perdu ou vendu leur cheptel en raison de catastrophes naturelles et/ou de crise socio-économique, en priorisant les femmes/filles cheffes de ménages vulnérables.
- Distribution de matériel de pêche et appui technique au profit de 5 000 ménages afin d'initier ou de renforcer les activités halieutiques en mer ou dans les lacs collinaires.
- Amélioration du stockage, de la transformation, de la salubrité et de l'approvisionnement des aliments aux cantines scolaires à travers un appui technique et en matériel/équipement aux associations constituées d'au moins 4 000 ménages vulnérables (dont au moins 60 pour cent de femmes cheffes de ménages).
- Organisation d'activités espèces contre travail pour la diversification des sources de revenus de 16 000 ménages vulnérables en milieu rural et urbain en vue de réhabiliter des infrastructures agricoles communautaires, des pistes rurales et d'assainir des quartiers urbains.

Produits attendus

- Les aliments et les revenus des ménages sont augmentés et diversifiés entraînant l'amélioration et la stabilisation de leur sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- Les communautés développent des mécanismes de résilience aux chocs ultérieurs et de protection/assistance des ménages vulnérables.
- Les moyens de production et d'accès tels que les infrastructures et les parcelles agricoles affectées par les catastrophes naturelles et les pistes rurales sont réhabilitées.



Résultat 3.

Les services institutionnels et les structures communautaires qui soutiennent les populations vulnérables sont renforcés afin d'améliorer la résilience et la durabilité de leurs moyens d'existence face aux catastrophes naturelles et aux crises socio-économiques ainsi que la cohésion sociale.



Activités prévues

- Appui à la CNSA pour la coordination de la sécurité alimentaire et la mise en place d'un Système d'alerte précoce et de surveillance de la sécurité alimentaire au niveau national.
- Appui à la CNSA et l'USAI pour l'organisation d'enquêtes nationales d'évaluation de la sécurité alimentaire et de la production agricole, le suivi des prix sur les marchés et les analyses IPC.
- Appui à la Direction de la protection civile et aux Directions départementales de l'agriculture pour la mise en place et le renforcement des capacités des Comités locaux de protection civile et de gestion des risques de catastrophes naturelles et des crises socio-économiques sur les secteurs agricoles.
- Analyse des priorités des zones ciblées, cartographie et mobilisation de partenaires et de ressources dans le cadre du nexus humanitaire-développement-paix et de l'initiative de la FAO Main dans la Main.

Produits attendus

- L'alerte précoce et les actions d'anticipation contribuent à l'atténuation de l'impact des catastrophes naturelles et autres chocs sur la sécurité alimentaire des personnes vulnérables.
- La résilience des moyens d'existence des populations et la cohésion sociale sont renforcées.
- Les interventions humanitaires sont coordonnées et complémentaires aux interventions de développement de moyen et long terme.



Résultat 4.

L'impact négatif de la pandémie de la covid-19 sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des populations vulnérables est réduit et les capacités du Gouvernement en évaluation de l'impact et élaboration du Plan de réponse post-pandémie sont renforcées.



Bénéficiaires ciblés

135 000 ménages

(mêmes bénéficiaires que pour les Résultats 1-2)



Budget

2,75 millions d'USD

Activités prévues

- Diffusion d'informations fiables sur les mesures de prévention contre la propagation de la covid-19 et reddition de compte quant aux actions d'engagement social à travers les radios communautaires rurales localisées dans les zones d'action de la FAO.
- Formation et sensibilisation d'au moins 400 leaders communautaires (responsables des organisations communautaires de base [OCB], chefs civils et religieux) responsables de la mobilisation sociale sur la prévention contre la propagation de la covid-19 dans les zones d'action de la FAO.
- Suivi-encadrement de la transmission des connaissances acquises par les leaders communautaires à au moins 8 000 ménages habitant dans leur voisinage.
- Sensibilisation des bénéficiaires afin qu'ils puissent connaître les risques et maintenir des normes d'hygiène adéquates pour éviter la transmission de la covid-19.
- Distribution de kits d'hygiène et de protection à 20 000 ménages vivant dans les zones les plus exposées à la pandémie.
- Appui au Gouvernement pour évaluer l'impact de la pandémie sur les moyens d'existence et la sécurité alimentaire et élaborer un plan de réponse post-pandémie.



Produits attendus

- Les ménages vulnérables ruraux habitant dans les zones les plus reculées et enclavées sont informés par les radio locales et les leaders communautaires sur les mesures de prévention contre la propagation de la covid-19.
- Le Gouvernement connaît l'impact de la pandémie sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des populations rurales et dispose d'un outil permettant de coordonner et d'orienter ses partenaires vers des interventions prioritaires pendant la période post-pandémie.
- Le personnel de la FAO et de ses partenaires ainsi que les bénéficiaires sont protégés contre la covid-19 lors de la mise en œuvre des interventions prévues dans ce programme de réponse.
- Les communautés rurales habitant dans les zones d'interventions de la FAO maîtrisent les techniques de prévention contre la propagation de la pandémie.

Redevabilité envers les populations affectées

Pendant la phase d'identification des interventions, la FAO et ses partenaires organiseront des concertations avec les OCB et les bénéficiaires pour l'analyse de la situation de la sécurité alimentaire et des besoins prioritaires. La FAO dispose d'équipes, constituées d'un personnel technique compétent, localisées au sein des bureaux des Directions départementales de l'agriculture dans les départements de Grand'Anse, Nippes, Nord-Est, Nord-Ouest et Sud-Est. Elles collaborent en permanence avec les autorités et les communautés locales pour échanger sur les contraintes et les besoins prioritaires des ménages vulnérables, y compris les organisations qui appuient les groupes vulnérables (femmes cheffes de ménages, personnes handicapées et personnes âgées), bénéficiaires prioritaires de ce plan.

Des informations sur l'objectif et les activités que cibleront les bénéficiaires sont communiquées aux autorités locales et aux OCB dès le début de chaque activité. La FAO et ses partenaires ont mis en place un mécanisme de plainte et de retour d'information en faveur des bénéficiaires. Au début de chaque activité, les bénéficiaires sont informés, oralement et par des kakemonos élaborés en créole, sur la manière de porter plainte contre les personnes présumées fautives. Le numéro de téléphone à contacter en cas de problème survenu lors de la mise en œuvre des activités leur est communiqué. La FAO informe également ses bénéficiaires de la confidentialité des informations reçues et de la manière de répondre aux plaintes. Les informations collectées auprès des bénéficiaires sont centralisées sur une base de données sécurisée gérée par le responsable du suivi-évaluation de la FAO.

Protection contre l'exploitation et les abus sexuels

La FAO a organisé, au cours de l'année 2020 des séances de formation et de sensibilisation des partenaires locaux et des bénéficiaires en utilisant des messages en créole sur kakemonos. L'Organisation a élaboré un mécanisme de plaintes pour les victimes en mettant en place un comité de suivi et de collecte des plaintes sur chaque site de distribution d'intrants agricoles et en informant les OCB et les bénéficiaires des numéros téléphoniques de la FAO et du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti à contacter en cas d'abus et/ou d'exploitation sexuelles. Toutes les plaintes reçues et signalées sont évaluées de manière rapide et confidentielle par le bureau compétent et celles qui justifient une enquête plus approfondie sont renvoyées au Bureau de l'Inspecteur général de la FAO. En outre, La FAO adhère au mécanisme central des plaintes, en cours de mise en place par toutes les agences des Nations Unies en Haïti sous la coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du Coordonnateur Résident des Nations Unies.

Suivi et évaluation

L'équipe technique de la FAO mettra en place un dispositif de suivi-évaluation pour mesurer les progrès des activités. Le suivi se concentrera sur la réalisation des résultats attendus.



Protéger les moyens d'existence c'est sauver des vies

Contact

Représentation de la FAO au Haïti

FAO-HT@fao.org
Port-au-Prince, Haïti

Bureau des urgences et de la résilience de la FAO

OER-Director@fao.org
Rome, Italie

www.fao.org/emergencies
www.fao.org/resilience

**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture**